

ELECTRIFIER

LE PILLAGE

Ce que le Maroc et Siemens
cachent à la COP22,
Marrakech



WSRW WESTERN SAHARA
RESOURCE WATCH

Le 27 septembre 2016, des centaines de réfugiés sahraouis manifestent contre la construction d'infrastructure énergétique par la société allemande au Sahara Occidental occupé.



PUBLIÉ :

Le 2 novembre 2016, Berlin

PHOTOS:

Mohamed Dchira (p. 1, 8, 22),
Campagne sahraouie contre le pillage (p. 2), WSRW (p. 4, 16, 20),
Kenneth Karijord (p. 10), Photo
ONU / Evan Schneider (p. 14),
photo ONU / Martine Perret
(p. 18)

CONCEPTION:

Lars Høie

ISBN:

978-82-93425-08-3

Le rapport peut être librement réutilisé, en version imprimée ou en ligne. Pour les commentaires et questions sur ce rapport, contactez coordinator@wsrw.org

Western Sahara Resource Watch (WSRW) travaille en solidarité avec le peuple du Sahara Occidental, à faire des recherches et des campagnes contre le pillage des ressources du territoire par le Maroc. WSRW est une organisation indépendante, ONG internationale, basée à Bruxelles.

www.wsrw.org
[www.twitter.com/wsrw](https://twitter.com/wsrw)
www.facebook.com/wsrw.org
www.instagram.com/wsrw_org

Pour renforcer nos recherches et intensifier nos campagnes internationales, WSRW a besoin de votre aide. Pour tout don, RDV sur www.wsrw.org.

Ce rapport a été publié avec le soutien de *medico international*

Medico international est une organisation allemande à but humanitaire et de défense des droits de l'homme. Elle assure l'approvisionnement médical et de la formation dans les camps de réfugiés sahraouis en Algérie. www.medico.de

SOMMAIRE

Méfiez-vous de ce que vous entendez au sujet des efforts du Maroc dans le secteur des énergies renouvelables.

L'importante croissance des programmes d'énergie renouvelable dont le Maroc fait la promotion - et jusque sur le site officiel de COP22 - n'est pas du tout implantée au Maroc mais au Sahara Occidental, qu'il occupe illégalement et brutalement.

Le gouvernement marocain et une poignée de compagnies d'énergie renouvelable vont activement vanter leurs efforts pour le développement de solutions d'énergie verte au cours des négociations sur le climat COP22 à Marrakech, 7-18 novembre 2016.

22 moulins nouvellement construits par la société allemande Siemens fournissent 95% de l'énergie nécessaire pour le très controversé pillage des minéraux non renouvelables du territoire. La production d'énergie verte rend le pillage marocain du territoire encore plus lucratif.

Siemens et la compagnie italienne Enel sont les plus fortement impliquées. Elles ont remporté les appels d'offres marocains sur le territoire en établissant un partenariat avec la société d'énergie détenue par le Roi du Maroc. Lorsque la compagnie du roi Mohamed VI - qui régit le marché de l'énergie - reçoit d'importants contrats pour l'énergie du territoire, le coût en est élevé pour le processus de paix de l'ONU au Sahara Occidental. En exportant l'énergie du Sahara Occidental au Maroc, le pays et la famille royale enracinent leur implantation sur le territoire. Comment le roi pourrait-il être intéressé par un processus d'auto-détermination et la décolonisation au Sahara Occidental quand lui-même bénéficie de la présence illégale de l'armée marocaine sur le terrain ?

Le propriétaire légitime de la terre, le peuple sahraoui, n'a jamais donné son accord aux projets marocains. La moitié de la population originaire du territoire a fui le pays depuis que le Maroc l'a envahi en 1975. D'éminents adversaires de la marginalisation socio-économique des Sahraouis sont condamnés à perpétuité dans les prisons marocaines.

Ce document rapporte en détail les projets marocains de construction de centrales d'énergie renouvelable au Sahara Occidental pour plus de 1000 MW (mégawatts). Aujourd'hui, la production controversée d'énergie à partir de sources solaire et éolienne au Sahara Occidental constitue au plus 7% de la production totale d'énergie du Maroc à partir de ces sources. En 2020, le montant pourrait augmenter à un étonnant 26,4%.

Western Sahara Resource Watch demande aux entreprises concernées d'abandonner ces projets d'implantation d'infrastructures au Sahara Occidental avec le gouvernement marocain, afin de ne pas faire obstacle au processus de paix de l'ONU.



ABBREVIATIONS:

MDP	<i>Mécanisme pour un développement propre</i>
CJUE	<i>Cour de justice de l'Union européenne</i>
DNV	<i>Det Norske Veritas</i>
EEM	<i>Energie Eolienne du Maroc</i>
FDE	<i>Fond de Développement de l'Energie</i>
GW	<i>Gigawatts</i>
MASEN	<i>Agence marocaine de l'énergie solaire</i>
PSM	<i>Plan solaire méditerranéen</i>
MW	<i>Megawatts</i>
OCP	<i>Office Chérifien des Phosphates</i>
ONE	<i>Office National de l'Electricité</i>
ONEE	<i>Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable</i>
SIE	<i>Société d'Investissement Energétiques</i>
SNI	<i>Société Nationale d'Investissement</i>
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le développement</i>
CCNUCC	<i>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</i>
WSRW	<i>Western Sahara Resource Watch</i>

CONSTRUIRE DES MOULINS POUR LE PILLAGE MINÉRAL

22 éoliennes Siemens alimentent aujourd'hui en électricité l'exportation par le Maroc des phosphates du territoire occupé

“Le phosphate est vendu par la compagnie nationale marocaine l'OCP et il faut supposer que les revenus générés par l'opération alimentent en grande partie à l'Etat marocain. Dans sa forme actuelle, l'extraction des ressources en phosphate par l'OCP au Sahara Occidental constitue une violation grave du droit. Ceci est dû à la fois au fait que les souhaits et les intérêts de la population locale ne sont pas respectés et que l'opération contribue à maintenir la situation juridique internationale en suspens, et donc la présence et l'exploitation des ressources par le Maroc dans un territoire dont il n'a pas la souveraineté légitime”

Le Conseil Ethique du fonds de pension du gouvernement norvégien, sur une mise en liste noire d'un client de l'OCP, 2015.

Presque chaque semaine, un vraquier amarre au port d'El Aaiun au Sahara Occidental occupé, charge une cargaison de roche de phosphate et repart avec. Depuis 40 ans, le Maroc exporte ce minerai non renouvelable stratégique et précieux, pour le vendre aux producteurs d'engrais à l'étranger. Ce commerce n'a pas bonne presse auprès des investisseurs responsables à l'échelle internationale. Plusieurs importateurs ont cessé leurs achats après avoir eu connaissance de la controverse, et des dizaines de banques et fonds de pension ont cédé leurs parts des entreprises impliquées dans le commerce. Les exportations sont en général considérées comme violant le droit international et les droits du peuple du territoire à gérer ses propres ressources.¹

Plus de 95% de l'énergie nécessaire à la compagnie nationale marocaine de phosphate, l'OCP, à El Aaiun est fourni par un parc de 22 éoliennes Siemens, selon la propre page Web de l'exportateur de phosphate.²

En d'autres termes, les 22 éoliennes Siemens, présentées comme une contribution « durable » à la demande énergétique du Maroc, alimentent aujourd'hui l'ensemble des exportations de phosphate controversées du territoire occupé. Pour l'année 2015, WSRW a estimé le revenu de la mine à 167,8 millions de dollars.³

“Foum El Oued sera construit dans l'une des zones les plus venteuses du Maroc, dans la municipalité de Laâyoune, à 9 km au sud-est du port de Laâyoune, dans le sud du Maroc” informe un communiqué de presse de Siemens de janvier 2012, annonçant que l'entreprise a obtenu la commande du parc Foum El Oued.⁴ Les 22 éoliennes se trouvent être situées juste à côté de l'usine de phosphate. Naturellement, la ville n'est pas au Maroc, mais au Sahara Occidental. « Laayoune » est la transcription marocaine du nom de la capitale sahraouie.

“Foum El Oued est situé dans une région qui, selon les Nations Unies, fait actuellement l'objet d'une mission de l'ONU”, ajoute Siemens dans le communiqué de presse en septembre 2012, après que WSRW ait demandé à l'entreprise de ne pas s'impliquer dans les contrats d'infrastructures sur des terres occupées. Le communiqué de presse est toujours là, sur le site Siemens, affirmant que le parc est au Maroc.

L'électricité produite à Foum El Oued est utilisée pour trois fonctions principales : l'extraction de la roche de phosphate, son transport sur 100 km sur le long convoyeur allant au port et le dessalement de l'eau de mer.⁵ Nareva, le partenaire de Siemens, a confirmé que la production des éoliennes de Foum El Oued était destinée à l'OCP⁶

Comme si cela ne suffisait pas, Siemens a des projets plus importants dans les tuyaux.

En décembre 2015, les médias marocains ont annoncé qu'une division danoise de la société multinationale allemande Siemens, Siemens Wind Power, avait reçu un contrat pour la construction de cinq parcs éoliens au Maroc.⁷ Toutefois, deux des parcs prévus seront en dehors des frontières internationalement reconnues du Maroc : au Sahara Occidental (voir page 8-9).

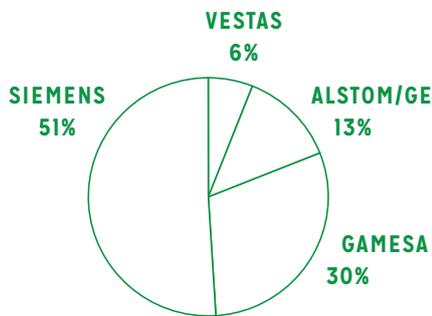
En attendant la construction de deux nouveaux grands parcs, les éoliennes Siemens tournent à El Aaiun au profit de la compagnie marocaine nationale de phosphate. Une seule exportation d'une cargaison de phosphates peut valoir autant qu'un tiers de l'ensemble de l'aide humanitaire allouée aux réfugiés du Sahara Occidental, qui sont les propriétaires du minerai.



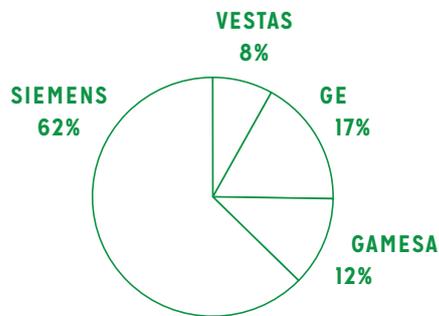
Le 8 octobre 2016, le navire SBI Flamenco navigue dans le port de Klaipeda, en Lituanie, avec à bord environ 75 000 tonnes de roche de phosphate provenant d'une mine au Sahara Occidental occupé. Les Sahraouis voient disparaître leur richesse nationale, tandis que Siemens la rend d'autant plus rentable.

- **CONSTRUITE**
- **EN COURS DE CONSTRUCTION**
- **PLANIFIÉE DANS LE PROGRAMME INTÉGRÉ DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

TOTAL DES PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS D'ÉOLIENNES AU MAROC, Y COMPRIS AU SAHARA OCCIDENTAL OCCUPÉ⁹



EN 2016, LES PARC OPÉRATIONNELS



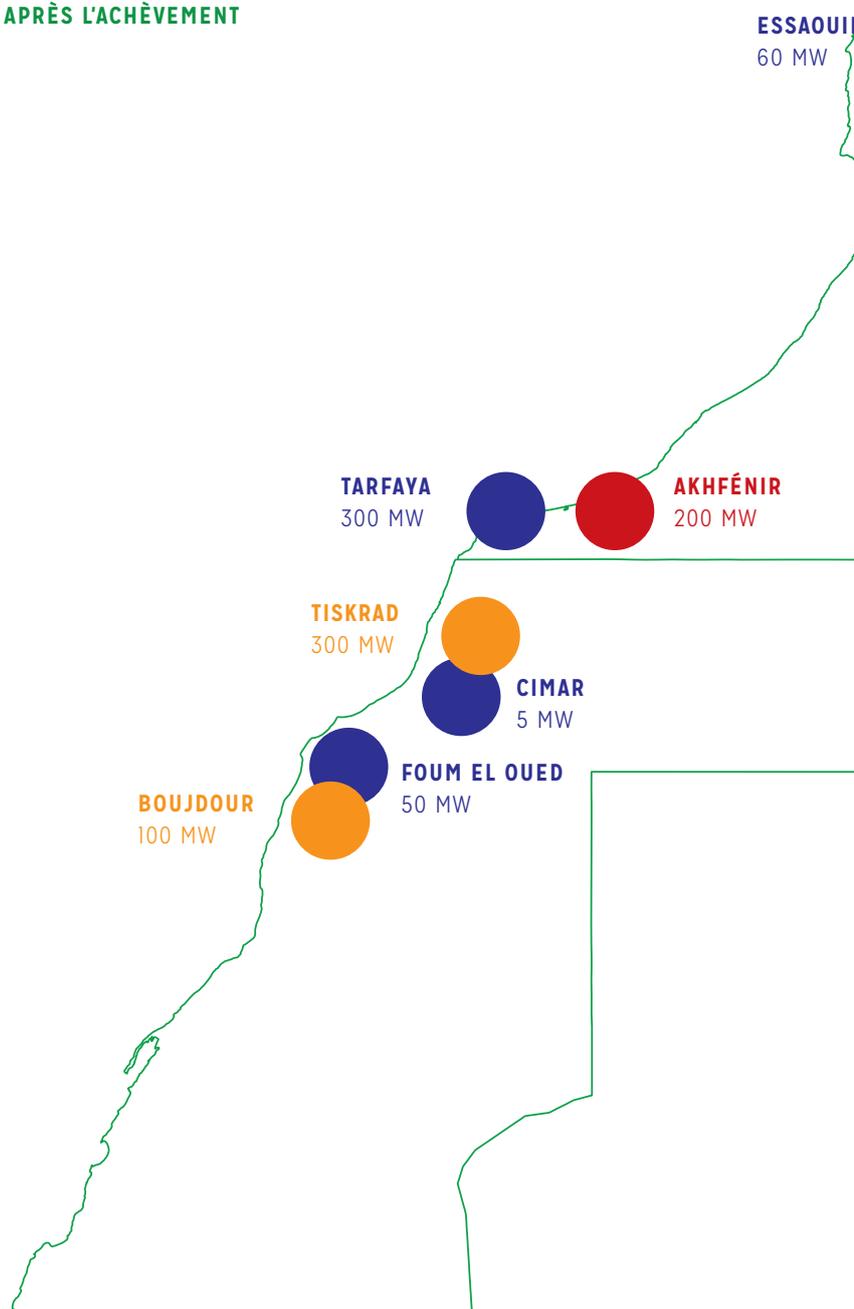
EN 2020, APRÈS L'ACHÈVEMENT

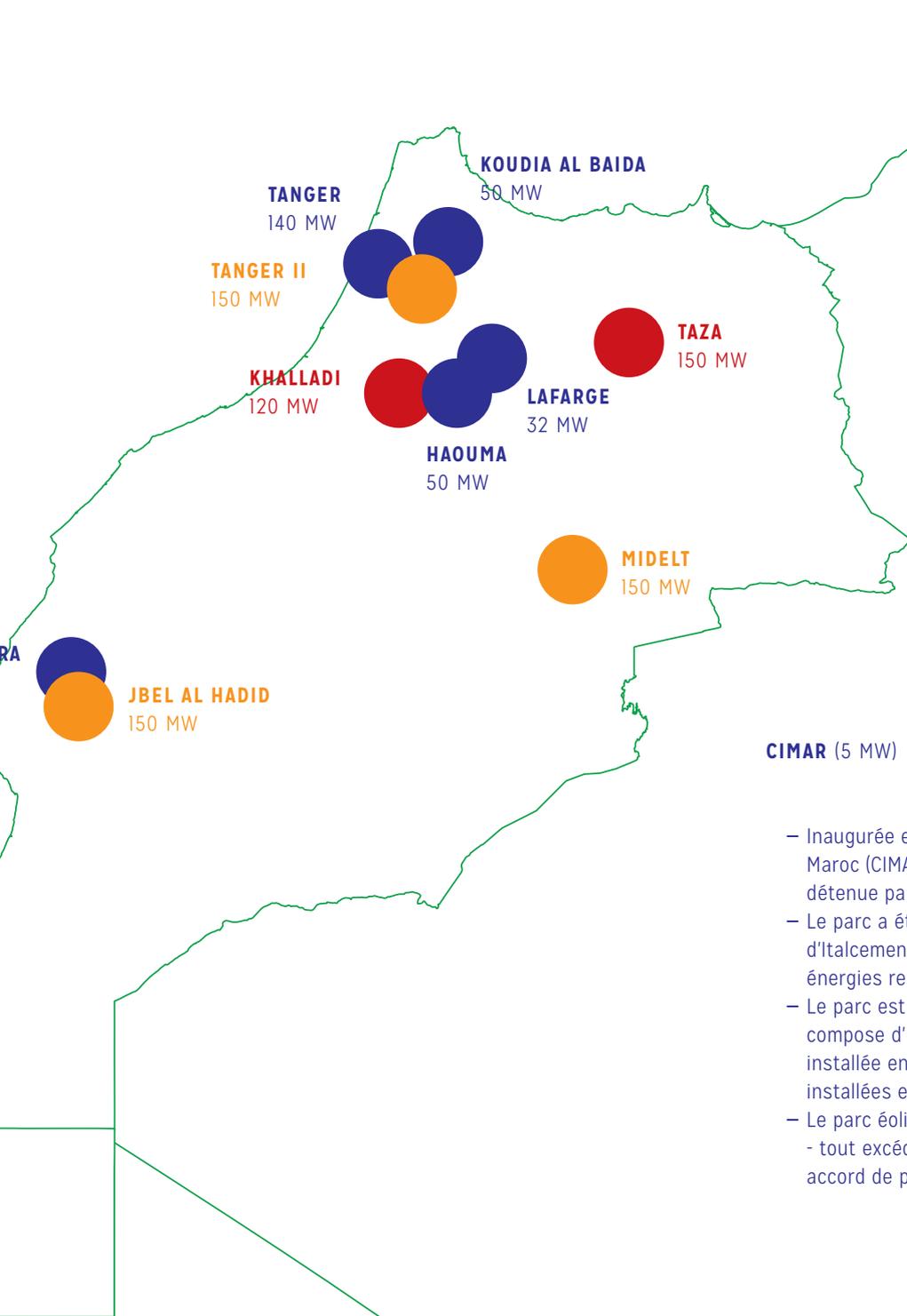
TISKRAD (300MW)

- Mise en service attendue en 2018.
- Effectué par Siemens Energy, Enel Green Power et Nareva Holding.
- Partie du Programme intégré de l'énergie éolienne Marocain de 850 MW.
- Le Contrat se compose du développement, du financement, de la construction, l'exploitation et la maintenance du site, sous un modèle connu sous l'acronyme BOOT (construction - possession - exploitation - transfert)

BOUJDOUR (100MW)

- Mise en service attendue en 2020.
- Effectué par Siemens Energy, Enel Green Power et Nareva Holding.
- Partie du Programme intégré de l'énergie éolienne marocain de 850 MW.
- Le Contrat se compose du développement, du financement, de la construction, l'exploitation et la maintenance du site, sous un modèle connu sous l'acronyme BOOT (construction - possession - exploitation - transfert).





CIMAR (5 MW)

- Inaugurée en 2011 à l'usine de Ciments du Maroc (CIMAR), une usine de broyage de ciment, détenue par Italcementi Group.
- Le parc a été construit par Italgem, une antenne d'Italcementi qui opère dans le secteur des énergies renouvelables.
- Le parc est surnommé Driss Cherrak, et se compose d'une petite turbine de 150 kW, installée en 2003, et six turbines de 850 kW installées en juillet 2011.
- Le parc éolien fournit l'usine CIMAR en électricité - tout excédent est vendu à l'ONEE grâce à un accord de partenariat.⁸

FOUM EL OUED (50MW)

- Opérationnelle depuis 2013.
- Construite par Siemens et Nareva
- 22 éoliennes de type SWT-2.3-101
- Le Contrat Siemens / Nareva était de fournir, installer et mettre en service les turbines, avec un contrat de service de 5 ans.

DES GROS PROJETS EOLIENS

Le Maroc a de très importants projets de construction d'éoliennes dans le Sahara Occidental occupé.

En 2010, le gouvernement a décidé de doubler sa capacité nationale d'énergie éolienne, par la production de 1000 MW supplémentaires d'ici à 2020. 40% de cette capacité supplémentaire, soit 400 MW, doit être développé dans la zone occupée.

D'après ce que WSRW peut calculer, la part de la production marocaine en énergie verte au Sahara Occidental est aujourd'hui d'environ 55 MW sur 787 MW, ce qui correspond à 7% du total.¹⁰

Le boom de ces infrastructures sur le territoire occupé est notamment dû à ce que le gouvernement marocain appelle le "Programme intégré de l'énergie éolienne".¹¹

Le Programme intégré de l'énergie éolienne comprend la construction de six parcs éoliens, développés en deux phases.¹²

La première phase est déjà en cours, et sera située au Maroc.¹³ La deuxième phase consiste en la construction des autres cinq parcs éoliens d'une capacité cumulée de 850 MW.¹⁴

Deux des cinq parcs éoliens du projet de 850 MW sont situés au Sahara Occidental occupé. A Boujdour, avec la construction d'un parc d'une capacité de 100 MW, et à Tiskrad, près d'El Aaiun, pour un parc éolien de 300 MW. Cela signifie que près de la moitié de la capacité de 850 MW développée dans le cadre du projet sera située dans la partie du Sahara Occidental occupé par le Maroc.

Au début de 2012, l'agence marocaine pour l'électricité, l'ONEE, a lancé un appel d'offres international, invitant les entreprises à manifester leur intérêt pour la construction des cinq parcs éoliens de la deuxième phase. En mars 2016, l'ONEE a officiellement annoncé que sur les six consortiums concurrents, Siemens Wind Power, en partenariat avec Enel Green Power et Nareva, avait reçu le contrat de 1,2 milliard de \$¹⁵. Siemens et Enel indiquent l'ensemble du projet comme situé au «Maroc», sans faire la distinction entre le Maroc et la terre qu'il occupe illégalement.

Siemens, Enel et Nareva ont donc obtenu le contrat de construire cinq parcs éoliens du projet, dont deux au Sahara Occidental occupé. L'ensemble

du projet sera structuré selon un modèle connu sous l'acronyme BOOT (construction - possession - exploitation - transfert) et sera effectué dans le cadre de partenariat public-privé avec l'ONE, la Société des Investissements Energétiques (SIE) et le Fonds Hassan II, qui sont tous des propriétés d'Etat. L'ONE va acheter toute l'électricité produite par un contrat de 20 ans.¹⁶

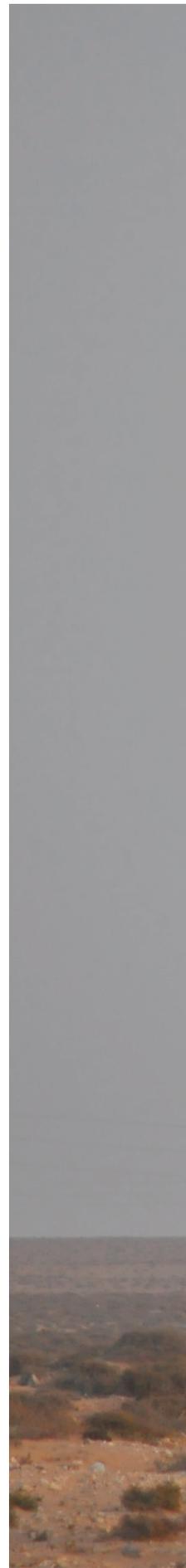
Nareva a déclaré que le consortium a remporté l'appel d'offres parce que leur proposition était la moins chère, pour un coût estimé de 309 Dirhams par MW¹⁷. Dans le cadre de la transaction, qui aurait été jugé à la fois sur le prix et les projets de fabrication locale, Siemens a officiellement annoncé en mars 2016, qu'il allait construire une usine de pales de rotor pour éoliennes à Tanger, au nord du Maroc¹⁸. Ceci constitue un investissement de 100 millions d'€.¹⁹

La mise en service des cinq parcs éoliens, y compris les deux sur des terres occupées, est attendue entre 2017 et 2020. L'ensemble du programme fait partie des ambitions du Maroc de faire provenir 42% de sa capacité d'électricité de ressources renouvelables d'ici à 2020. En ce qui concerne l'énergie éolienne, l'objectif est d'atteindre alors une capacité de 2000 MW. Près d'un quart de cette capacité espérée proviendra de parcs éoliens situés au Sahara Occidental occupé.

Le Sahara Occidental jouera un rôle important dans les projets d'énergie éolienne du Maroc. Pour une capacité prévue de 2000 MW d'ici à 2020, la part du Sahara Occidental aura augmenté de 7% de la capacité totale du Maroc actuellement, à 22,75% en 2020.

Pour 2030, le Maroc a lui-même fixé l'objectif de 5000 MW d'énergie éolienne installée. Compte tenu de cet objectif ambitieux, le gouvernement marocain proposera d'avantage de projets éoliens de grande et moyenne taille dans les années à venir - y compris sur le territoire du Sahara Occidental.²⁰

Siemens a construit 22 éoliennes qui fournissent toute l'énergie nécessaire pour le pillage marocain illégal des phosphates. Voici ce à quoi ressemblait le parc d'éolien Foum El Oued en octobre 2016





R
O
I

D
U



LE PALAIS

PROPRIÉTAIRE
À 74%

SNI

PROPRIÉTAIRE
À 100%

NAREVA

PROPRIÉTAIRE
À 75%

EEM

"Le Maroc restera dans son Sahara, et le Sahara restera partie du Maroc, jusqu'à la fin des temps."
le Roi Mohammed VI, le 6 novembre 2014.²¹

MOULIN

Le roi du Maroc n'est pas seulement chef de l'armée, chef politique et religieux du Maroc. Pendant son règne, il a accumulé une énorme richesse, dans un pays rongé par la pauvreté. Le double rôle problématique de la famille royale - être à la fois régulateur et propriétaire - est visible dans de nombreux secteurs d'activité.

Dans le domaine des énergies renouvelables :

- Le 26 décembre 2015, le gouvernement marocain a reçu des «instructions royales» de Fouad El Himma - conseiller principal du roi - pour que le gouvernement se dessaisisse « de l'ensemble des stratégies nationales relatives aux énergies renouvelables » qui est maintenant à la seule charge du Palais.²³
- La famille royale détient 74% des parts de la grande holding privée la Société Nationale d'Investissement, ou, SNI, qui est propriétaire de la compagnie d'énergie renouvelable Nareva.²⁴
- Nareva continue de remporter des contrats au Maroc et au Sahara Occidental. Parmi les six consortiums qui ont répondu à l'appel d'offres au Sahara Occidental dans le cadre du grand programme intégré de l'énergie éolienne, C'est Nareva qui a été retenue, en partenariat avec Siemens et Enel. L'annonce a été faite en mars 2016.

“Au vu de ses actionnaires, l'existence même de la SNI est un défi à la Constitution marocaine, dont l'article 36 prohibe ‘les conflits d'intérêts (...) [et] toutes les pratiques contraires aux principes de la concurrence libre et loyale’. Dans un pays où le roi est l'autorité administrative et judiciaire suprême, les entreprises dont il est actionnaire partent-elles vraiment sur un pied d'égalité avec les autres ?”

Le Monde, le 10 février 2015 ²²

sions d'investissement du Maroc étaient en réalité prises par trois individus dans le Royaume: Fouad El Himma l'ancien vice-ministre de l'Intérieur qui dirige maintenant le Parti Authenticité et Modernité, Mohamed Mounir Al Majidi qui est le chef du secrétariat particulier du roi, et le roi lui-même». « Ce phénomène porte gravement atteinte à la bonne gouvernance que le gouvernement marocain travaille dur à promouvoir », conclut le document.²⁵

De cette manière, la famille royale contrôle des secteurs tels que la finance, l'agriculture, l'immobilier et les télécommunications. Cela permet à l'argent de couler

du peuple marocain au roi, dans une économie de marché plutôt dysfonctionnelle. La plupart de la richesse royale est générée à travers le conglomérat, SNI, dont la valeur totale est égale à 7% de l'ensemble du PIB du Maroc.²⁶

Nareva est né de cette structure. En mars 2010, la SNI a absorbé et ensuite éliminé le groupe Omnium Nord Africain (ONA), un groupe industriel et financier détenu par le roi pour gérer ses activités dans le secteur de l'énergie et l'environnement. C'est l'ONA qui a créé Nareva en 2006.²⁷

Il existe également des liens souvent complexes entre l'organe qui alloue les contrats au Maroc et les entreprises qui les reçoivent de l'autre. Cela tourne souvent autour de la famille royale.

Depuis 2006, Nareva est dirigée par Ahmed Nakkouch, l'ancien directeur de l'ONEE (qui est l'office qui décide des appels d'offres sur les énergies renouvelables). Nakkouch bénéficierait de la « confiance totale » de la SNI.²⁸ Le curriculum vitae de Nakkouch comprend également un passage à l'OCP, comme directeur de la division pour l'exploitation des mines à ciel ouvert.²⁹

Lorsque Nakkouch a quitté l'ONEE, son poste de PDG a été repris par Ali Fassi Fihri, frère du conseiller du roi et ancien ministre des Affaires étrangères, Taïeb Fassi Fihri.

Ali Fassi Fihri appartient aussi au cercle de Mounir Majidi, qui est à la fois secrétaire du roi et chef de Siger - la principale société de la SNI. La holding Ergis est un autre support substantiel. Siger et Ergis - anagrammes de regis, roi en latin - appartiennent à la famille royale. C'est de notoriété publique au Maroc, et admis par les avocats du Palais.³⁰

Nareva exploite aujourd'hui un nombre important de parcs éoliens au Maroc, mais il détient également la propriété de toutes les usines éoliennes opérationnelles et en projet au Sahara Occidental. La seule exception est la CIMAR, usine de 5 MW, qui est la propriété privée de Ciments du Maroc et fournit de l'électricité à son usine basée à El Aaiun. Le parc Foum el Oued est exploité par *Energie Eolienne du Maroc* (EEM), une filiale de Nareva à 75% qui a été montée en 2010.³¹ EEM exploite également les usines Akhfénir et Haouma au Maroc.

Les deux parcs éoliens prévus dans le cadre du programme intégré de l'énergie éolienne, à Tiskrad et Boujdour, feront également partie du portefeuille de Nareva. Grâce à Nareva, le roi marocain possède donc presque tous les parcs éoliens actuels et ceux en projet sur le territoire qu'il maintient sous occupation militaire, en violation du droit international.

L'intérêt du Maroc pour le potentiel éolien du Sahara Occidental remonte à l'époque où l'ancien monarque Hassan II avait ordonné la construction d'une ferme agricole avec des serres près de Dakhla, dans la partie sud du territoire. Compte tenu de la difficulté à alimenter cette ferme éloignée en électricité nécessaire, la ferme Tinquir - désormais connu sous le nom de marque Les Domaines - est devenue un site expérimental en 1994 mettant en vedette une éolienne de 55 kW.^{32 33}

LA DERNIÈRE COLONIE D'AFRIQUE

1960

L'ONU adopte les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) sur l'indépendance aux pays et peuples coloniaux.

1966

L'ONU exhorte l'Espagne, la puissance coloniale, sous la supervision des Nations Unies, à tenir un référendum au Sahara Occidental conformément au droit à l'autodétermination.

1975

Une commission d'enquête des Nations Unies qui a visité le Sahara Occidental trouve tous les éléments pour l'indépendance. Aucune faction soutenant les revendications territoriales par des pays voisins n'est rencontrée.

La Cour internationale de Justice déclare que le territoire n'appartenait ni au Maroc ni à la Mauritanie avant la colonisation espagnole.

Le Maroc et la Mauritanie envahissent le territoire. La moitié de la population est contrainte de fuir durant les mois suivants. Condamnation par le Conseil de sécurité.

“Nous, les Sahraouis, propriétaires légitimes de ce territoire, n'avons pas été consultés par Siemens dans le cadre de ce marché éolien dans notre pays. [...] Le Maroc ne possède pas la souveraineté sur le Sahara Occidental, c'est une force d'occupation. Siemens ne devrait pas être complice d'une légitimation de l'occupation illégale du Sahara Occidental - la dernière colonie en Afrique - par le Maroc ”

Le représentant du Front Polisario au Danemark, 2012. ³⁴

Le Sahara Occidental ne fait pas partie du Maroc. Les Nations Unies le considèrent comme un territoire non autonome un territoire qui doit achever son processus de décolonisation.

Le droit international exige fondamentalement que tout développement dans un territoire non autonome, comme le Sahara Occidental soit conditionné au consentement du peuple du territoire, qui doit d'autre part en recevoir les bénéfices. C'est particulièrement important pour un territoire sous occupation militaire. Un avis juridique émis par le Bureau juridique de l'ONU en 2002 a étudié spécifiquement ces questions.³⁵

En octobre 2015, le Comité des Nations unies supervisant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels « recommande également à l'État partie (le Maroc) de garantir le respect du principe de consentement préalable, libre et en connaissance de cause des Sahraouis afin qu'ils puissent exercer leur droit à profiter et à user pleinement et librement de leurs richesses et ressources naturelles ».³⁶

L'Union africaine a publié en 2015 un avis juridique concluant « le peuple du Sahara occidental et ses représentants légitimes doivent être non seulement consultés, mais donner leur consentement et participer véritablement à toute entreprise tendant à parvenir à quelque accord aux fins de l'exploitation de ressources naturelles dans le territoire du Sahara occidental ».³⁷ Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine « a condamné l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara Occidental qu'il considère comme un acte hostile de nature à perpétuer le

conflit et asseoir le fait colonial sur le territoire. »³⁸ Il a indiqué que les compagnies travaillant dans le Sahara Occidental ne seront pas les bienvenues dans d'autres États membres de l'Union africaine.³⁹

Aucun pays dans le monde ne reconnaît aujourd'hui les revendications marocaines sur le territoire. L'un des plus hauts tribunaux de l'Espagne a conclu en 2014 que l'Espagne est toujours formellement la puissance administrante, puisqu'elle n'a jamais fait aboutir la décolonisation.⁴⁰ La Cour de justice de l'Union européenne a fait écho à cette déclaration en décembre 2015, affirmant que le Sahara occidental n'est « pas inclus dans les frontières internationalement reconnues au [Maroc] ». En conséquence, elle a ordonné l'annulation de l'application de l'accord agricole UE-Maroc au Sahara Occidental.⁴¹

1976

L'Espagne se retire officiellement, sans avoir honoré ses obligations. Le mouvement de libération Polisario déclare la République arabe sahraouie démocratique (RASD).

1979

La Mauritanie se retire et le Maroc envahit la zone précédemment sous contrôle mauritanien. L'ONU condamne l'extension de l'occupation marocaine.

1991

Cessez-le feu. Les parties conviennent d'organiser un référendum sur l'indépendance et la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara Occidental (MINURSO) est envoyée sur le territoire.

2016

Pour la deuxième année, le Maroc rejette les visites au Sahara Occidental de l'Envoyé spécial de l'ONU pour le Sahara Occidental. Le Maroc refuse l'accès du Secrétaire général de l'ONU au Sahara Occidental et expulse unilatéralement 74 employés de l'ONU.

En avril, 5 des 15 Etats du Conseil de sécurité des Nations unies s'abstiennent ou votent contre une résolution sur le Sahara Occidental. Dans les 30 dernières années, c'est la résolution la moins soutenue de tous les conflits. Le mandat de l'opération MINURSO est prolongé, restant l'un des rares à l'échelle internationale, sans possibilité de faire de rapport sur les violations des droits de l'homme. Le soutien français au Maroc a éloigné toutes les réactions critiques vis-à-vis du Maroc.

En août, le Maroc viole le cessez-le feu, par l'envoi de troupes en territoire non encore occupé.

2007

Les négociations commencent entre les parties. Le Maroc retarde les pourparlers. 8 ans plus tard, l'envoyé spécial de l'ONU exprime avec frustration que le Maroc ne veut pas négocier.

2000

Les listes MINURSO des électeurs admissibles sont terminées. Après 8 ans de délai, le Maroc affirme qu'il ne veut pas le référendum.

En octobre 2015, le Comité des Nations Unies du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a confirmé que les Sahraouis sont particulièrement touchés par la pauvreté. Le Comité a exhorté le Maroc à respecter le droit au consentement préalable, libre et éclairé des Sahraouis quant à l'exploitation de leurs ressources.⁴⁴



REPRIMER LES MANIFESTANTS

En 2015-2016, Phosboucraa était de plus en plus une cible des manifestations sahraouies. La société mère, l'OCP, avait promis la création de 500 emplois dans l'usine de phosphate Phosboucraa - un élargissement rendu possible par les coûts réduits en électricité fourni par le parc éolien de Fom El Oued. Il est vite devenu clair que ces nouveaux postes ne seraient pas accessibles aux Sahraouis. Minorité déjà marginalisée dans leur propre pays, de nombreux Sahraouis ne peuvent se permettre l'enseignement supérieur - le critère de qualification principal pour les nouveaux emplois. Des manifestations de jeunes, revendiquant l'accès à l'emploi et la possibilité d'une vie décente, se sont propagées rapidement à travers le territoire. Et c'est malheureusement une pratique courante, toutes les manifestations sahraouies ont indistinctement rencontré une violence disproportionnée de la part de la police marocaine et des forces de sécurité.⁴² Certains militants de la société civile qui ont exigé le respect des droits socio-économiques du peuple sahraoui ont été condamnés prison à vie.⁴³

LES PRÉOCUPATIONS DE WSRW

L'infrastructure énergétique marocaine sur le territoire occupé :

- Donne une aura de légitimité à l'annexion du territoire par le Maroc dans des circonstances qui continuent à retarder l'exercice de l'autodétermination du peuple sahraoui et à entraver le processus de paix de l'ONU;
- Implique de grandes compagnies étrangères dans une dynamique de conflit déjà complexe, par la construction d'infrastructure à l'intérieur du Sahara Occidental occupé;
- Permettra, du fait de la meilleure capacité électrique sur le territoire, à davantage de colons marocains de rester au Sahara Occidental. Qu'une partie de l'électricité semble destinée à l'exportation vers le réseau national du Maroc lui-même est inquiétant. De ce fait, le Maroc devient encore plus économiquement connecté, et dépendant, du territoire qu'il occupe;
- Risque d'amoindrir la motivation du roi du Maroc à coopérer avec l'ONU dans le processus de décolonisation, en raison de son intérêt financier direct dans la poursuite de l'impasse;
- Contribue au prélèvement par le Maroc des ressources naturelles du Sahara Occidental, en violation du droit international humanitaire. L'énergie obtenue grâce à ces parcs éoliens rend ces industries plus efficaces économiquement;
- N'apporte aucun bénéfice au peuple sahraoui vivant dans des camps de réfugiés en Algérie. La majorité de cette population n'a qu'un accès limité à l'électricité, ce qui entraîne des problèmes de sécurité, d'hygiène alimentaire, d'éducation et réduit la possibilité d'activités sociales.



En mars 2016, Ban Ki-Moon a visité Sahraouis dans les parties du Sahara Occidental qui ne sont pas sous occupation marocaine. Ni Ban Ki-Moon, ni l'envoyé spécial de l'ONU n'ont été les bienvenus dans les parties du territoire occupées par le gouvernement marocain. Aucun pays au monde ne reconnaît les revendications sans fondement sur la terre sahraouie. En tant que dernière question coloniale non résolue en Afrique, le peuple sahraoui a le droit à l'autodétermination



“le Royaume du Maroc ne dispose d’aucun mandat, décerné par l’ONU ou par une autre instance internationale, pour l’administration de ce territoire”

Arrêt de la Cour de l’Union européenne, le 10 décembre 2015

LES INVESTISSEURS ONT COUPÉ LE JUS :

Les institutions européennes ont été claires : elles ne veulent pas financer des projets énergétiques dans le territoire occupé. La Banque européenne d’investissement, l’UE et la banque allemande de développement KfW, ont expliqué qu’elles ne veulent pas financer des projets situés au Sahara Occidental.

Le montant du contrat de 5 éoliennes obtenu par Siemens en 2016 est estimé à environ 1,24 milliard d’€. Au moment où l’ONEE a émis l’appel d’offres pour ce projet de 850 MegaWatts, il se vantait d’avoir sollicité le soutien financier des institutions telles que la Banque européenne d’investissement, la Commission européenne, la banque gouvernementale de développement allemande KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau) et la Banque Africaine de Développement (BAD). Les médias marocains ont rapporté que les prêts avaient été obtenus bien avant l’offre.⁴⁵

Cependant, le financement des parcs au Sahara Occidental n’a pas été celui que le Maroc a déclaré.

« Si nous soutenions ces investissements, cela apparaîtrait comme un soutien à la position marocaine. Nous sommes neutres en ce qui concerne ce conflit » a déclaré une source bancaire à Reuters.⁴⁶

« Nous n’avons jamais soutenu de projet sur ce territoire (Sahara Occidental), et nous ne le ferons pas, bien que le plan solaire marocain signifie beaucoup pour nous », dit une autre source.

La KfW, qui a elle-même eu beaucoup de projets pour l’énergie renouvelable au Maroc, a expliqué en détail les mesures qu’elle a prises pour éviter que son soutien aux projets énergétiques du Maroc soit utilisé par son homologue marocain pour des projets au Sahara Occidental.

« La Banque de développement KfW, comme les autres bailleurs de fonds, ne financera les agences de maîtrise d’œuvre que pour les projets Tanger II, Jbel Lahdid et Midelt, à savoir en dehors du Sahara Occidental. Les plans de financement, les flux financiers et les comptes sont séparés entre les différents sites afin d’assurer une distinction claire. Cette séparation claire et stricte est la même pour tous nos financements, voir aussi le programme PVI où nous ne fournissons le financement que pour le projet Noor Ouarzazate, mais pas pour les deux sites Laayoune et Boujdour », a écrit FfW à WSRW en 2016. Les financements de la Commission européenne et de la Banque européenne d’investissement ont également été attribués uniquement aux sites proprement Marocains.^{47 48}

A la place, les banques privées marocaines semblent être entrées en scène pour offrir leur soutien. WSRW a jusqu’à présent identifié deux banques privées ayant fourni des fonds aux projets du Maroc. La Banque Populaire se vante de son soutien à Fom El Oued « dans le sud » du Maroc dans son rapport sur la Responsabilité Sociale de l’Entreprise. La BCME a également alloué des fonds.⁵⁰

On estime que les banques privées contribuent à hauteur de 70 à 80% des projets de NAREVA, la SNI contribuant au reste.⁵¹

« La période de retour sur l’investissement [...] est supérieure à dix ans » a déclaré le PDG de Nareva.

La Banque africaine de développement, à l’origine mentionnée comme un bailleur de fonds possible en 2012, n’a pas souhaité répondre aux demandes de WSRW.

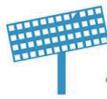


MARRAKECH COP22|CMP12
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2016

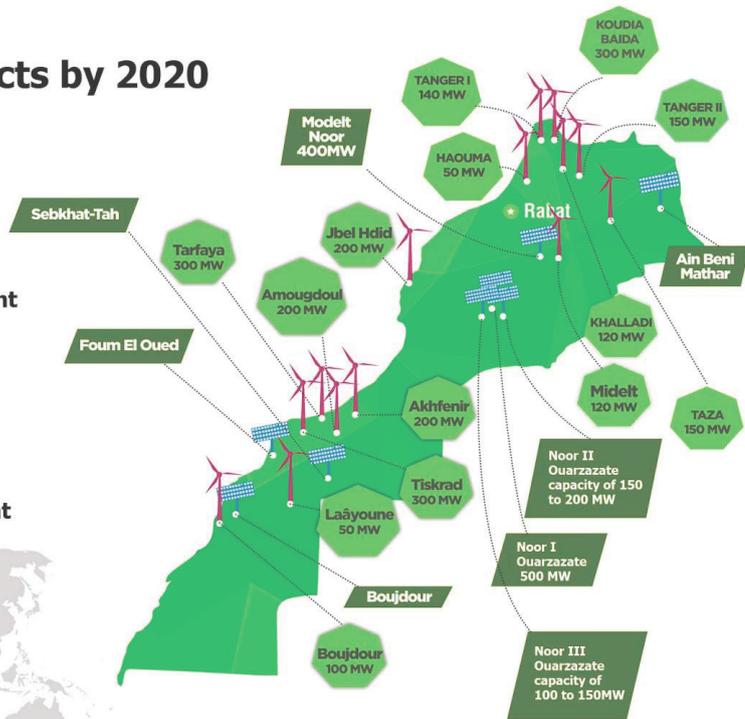
Morocco Energy Map Wind and Solar Projects by 2020



2000 MW
installed capacity
6600 GWH
of electricity production
34.5
billion dirhams of investment



2000 MW
installed capacity
4500 GWH
of electricity production
89.4
billion dirhams of investment



Les visiteurs de COP22, verront cette carte sur le site officiel www.cop22.ma.⁵²
La carte double presque la taille du territoire marocain par rapport aux cartes de l'ONU.



Cela semble vert, mais ça ne l'est pas. EEM est une filiale de Nareva, filiale de la SNI, contrôlée par le palais marocain. La CCNUCC n'a pas voulu a priori disqualifier les projets du roi sur la terre qu'il occupe. L'image montre des composants d'éoliennes en cours de livraison pour la ferme Fom El Oued au port d'El Aaiun en mars 2013.

CCNUCC – DERNIÈRE DE LA CLASSE DES NATIONS UNIES

Alors que d'autres organismes de la famille des Nations Unies déclarent explicitement qu'ils ne peuvent soutenir de projets situés au Sahara Occidental quand l'ONU tente de négocier la paix sur le territoire, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ferme les yeux sur toute la question.

En 2015, il a été annoncé que la CCNUCC avait décidé d'accepter Marrakech, au Maroc, comme lieu de la 22e Conférence des Parties (COP22). Mais le choix de ce lieu pittoresque a un prix élevé. Permettre au gouvernement marocain d'accueillir la plate-forme climatique la plus importante du monde lui offre une occasion unique de commercialiser et de mettre en valeur ses projets verts controversés d'infrastructures énergétiques sur des terres occupées - des terres objet d'un processus de paix de l'ONU, pas moins que ça.

Le site COP22.ma, mis en place par le ministère marocain de l'environnement, informe de ce qu'il appelle les « projets phares du Maroc », projets d'énergie renouvelable marocain à l'intérieur de son territoire national, mais aussi au Sahara Occidental occupé. Le tout sous le logo de COP22.⁵³ COP22.ma est indiqué par le gouvernement marocain sur le site Web de la CCNUCC comme le site officiel de la réunion COP22.⁵⁴

Ce n'est pas la première fois que la CCNUCC s'approche du greenwashing d'une occupation brutale. En 2010, la holding Nareva avait demandé des crédits carbone au Mécanisme de développement propre des Nations Unies (MDP) pour le parc éolien de Foum El Oued.⁵⁵ En janvier 2012, la compagnie de certification DNV (Det Norske Veritas) avait rejeté la demande avant son entrée au MDP pour approbation. Un porte-parole de DNV avait déclaré que l'entreprise avait cru que le parc éolien devait être construit dans le sud du Maroc, mais avait par la suite commencé à soupçonner que ce ne soit pas le cas.

« Lorsque nous avons visité le projet, il est devenu clair que nos soupçons étaient justifiés. C'était donc assez simple pour nous. En janvier [2012] nous avons communiqué que nous serions négatifs par rapport au projet », a déclaré le porte-parole aux médias.⁵⁶

Le MDP a ensuite décidé d'annuler le projet en avril 2012. Un an plus tard, le Verified Carbon Standard (VCS) a enregistré le parc éolien Foum El Oued sur le marché carbone privé de la place, après avoir reçu une évaluation positive par la société de certification SGS UK Ltd.⁵⁷ Le parc éolien Foum El Oued peut donc

obtenir des crédits de carbone, qui peuvent être échangés contre des espèces sonnantes et trébuchantes, sur le marché volontaire du carbone qui est moins réglementé que la CCNUCC et le système de négociation de marché associé qui a été renforcé par le protocole de Kyoto.

La CCNUCC a écrit à WSRW n'ayant pas l'intention de rejeter a priori, toutes les applications situées dans le Sahara Occidental.⁵⁸ Cela contraste avec d'autres organes de l'ONU. Le PNUD a expressément déclaré qu'il n'a pas l'intention de soutenir les programmes situés au

sud de la frontière internationalement reconnue entre le Maroc et le territoire que le royaume a annexé en 1975. Tous les accords du PNUD avec le gouvernement marocain « déclarent explicitement que les activités des projets sont limitées à certaines localités au nord de la ligne des Nations Unies » et « sont limitées aux frontières internationalement reconnues du Maroc ».⁵⁹ La Banque mondiale a déclaré qu'elle ne soutiendra pas les projets au Sahara Occidental.⁶⁰ De même, l'UNESCO a déclaré ne pas soutenir de projets au Sahara Occidental puisque cela irait à l'encontre de son obligation de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Sahara Occidental.⁶¹

La CCNUCC semble donc s'écarter du reste de la famille des Nations Unies, et risque maintenant d'être galvaudée pour la promotion des programmes d'infrastructure par un régime d'occupation dans un territoire où l'ONU tente de négocier une solution respectant les droits du peuple sahraoui à déterminer leur propre avenir.

« S'il vous plaît soyez assuré que le secrétariat est pleinement conscient, et respecte, les résolutions et les politiques pertinentes des Nations Unies sur la question du Sahara Occidental », a déclaré la CCNUCC dans une lettre à WSRW le 9 octobre 2016.⁶²

“Toute référence par les Parties à la Convention à des projets ou des activités menés dans le cadre du processus de la CCNUCC ou en contenant des références n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou de la CCNUCC quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.”

La CCNUCC, concernant la propagande COP22 marocaine, le 9 octobre 2016

LA CONNEXION EUROPÉENNE

L'UE, un importateur d'énergie, a fixé elle-même l'objectif à moyen terme d'une part à 27% d'énergies renouvelables d'ici 2020.⁶⁴ Alors que cet objectif pourrait être atteint grâce à l'exploitation des sources d'énergie renouvelables indigènes, l'Union peut avoir besoin de puiser dans les sources externes afin de décarboner davantage son approvisionnement en énergie en vue de l'horizon 2050.

Le Maroc, qui est devenu un favori dans la course à l'énergie renouvelable, serait un partenaire idéal.

La coopération énergétique euro-méditerranéenne est à l'agenda de l'UE dans le contexte de la création d'une Union européenne de l'énergie et de la révision de la politique européenne de voisinage. Les problèmes de la crise migratoire et de la sécurité énergétique au cours de la crise de la Crimée ont souligné que les événements dans les pays méditerranéens du Sud sont importants pour l'UE. L'idée de s'assurer de fournisseurs d'énergie alternatifs, tout en contribuant à stabiliser le sud de la Méditerranée est bien reçue parmi les 28 États membres.⁶⁵

Il existe déjà une interconnexion fonctionnelle entre le Maroc et l'Europe, reliant Tarifa (Espagne) à Fardioua (Maroc). À l'heure actuelle, elle se compose de trois câbles sous-marins exploités conjointement par Red Eléctrica de España et l'ONEE.⁶⁶ Aujourd'hui, les câbles sont utilisés pour exporter de l'énergie de l'Espagne vers le Maroc pour aider le pays à pallier son déficit énergétique.

Qu'un approvisionnement inverse soit possible reste à voir. Le projet Desertec, soutenu par l'industrie allemande, de faire provenir 15% de l'énergie de l'Europe du solaire du désert de l'Afrique du Nord en 2050 s'est effondré en 2014. L'un des partenaires fondateurs de Desertec était Siemens. Le Plan solaire méditerranéen, un joyau de la couronne de l'Union intergouvernementale pour la Méditerranée, envisageant une coopération énergétique plus étroite entre les pays méditerranéens du Nord et du Sud, a été de facto dissout en 2013 en raison du manque de soutien politique.⁶⁷

Mais l'ambition d'exporter l'énergie vers l'Europe est toujours sur la liste du Maroc. Si cela devait devenir réalité, l'UE puiserait dans une source d'énergie qui repose sur la présence illégale du Maroc au Sahara Occidental.

Le Maroc peut également être considéré comme un fournisseur peu sûr, puisque l'UE serait à la merci de ses coups de tête capricieux. Début 2016, le Maroc a gelé toutes les relations avec les institutions européennes, y compris sa coopération dans plusieurs programmes de plusieurs millions tels que des exercices de contre-terrorisme, parce que la CJUE a ordonné l'annulation de l'accord commercial UE-Maroc dans la mesure où il était appliqué au Sahara Occidental.⁶⁸





“Notre objectif est de produire suffisamment d'énergie pour que nous puissions l'exporter vers l'Europe.”

Hakima El-Haite, ministre marocaine de l'Environnement, décembre 2015 à la COP21.⁶⁵

STRATEGIES NATIONALES MAROCAINES

Les dernières projections du gouvernement marocain estiment une augmentation annuelle de 5% des besoins en énergie, causée en partie par des transformations dans le secteur agricole, le secteur des phosphates et de l'infrastructure de transport.⁶⁹ Sans le choix de placer une grande partie des projets en dehors du territoire national, les efforts du Maroc auraient été impressionnants.

Le pays a pris plusieurs mesures vers les énergies renouvelables. En 2008, le Maroc a lancé le Plan national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, qui vise à couvrir 42% des besoins intérieurs du pays par de l'énergie d'origine renouvelable d'ici 2020. Ces énergies renouvelables proviendront d'un cocktail de sources solaire, éolienne et hydroélectrique. Le cadre juridique de la production, commercialisation, exportation des énergies renouvelables a été promulgué en 2009, et est connu comme la loi sur les énergies renouvelables.⁷⁰ La loi a également ouvert aux industriels utilisateurs finaux de l'énergie éolienne, ce qui est arrivé dans les cas du Sahara Occidental. A la COP21, le monarque du Maroc Mohammed VI a annoncé l'objectif de couvrir 52% de la demande nationale par des énergies propres d'ici 2030.⁷¹

Le gouvernement marocain a mis en place une société d'investissement pour soutenir financièrement ses projets : la Corporation d'investissements énergétiques (SIE), d'un capital de 1 milliard de Dirham (environ 100 millions d'USD, 71% de l'Etat, 29% par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social⁷²). Les ressources financières sont également mobilisées dans le cadre du Fonds de développement énergétique (FDE), une institution de financement créé en 2009 et qui sert de pilier à la stratégie du gouvernement de renforcer la sécurité énergétique et de poursuivre une croissance à faible émission de carbone. Le FDE a reçu des dons de l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et du Fonds Hassan II.⁷³

L'opération de l'ONU au Sahara Occidental est la seule mis en place depuis les années 70, sans mandat de surveiller les droits humains.



Les moulins Siemens du phosphate à leur arrivée au port d'El Aaiun en mars 2013, installés pour être utilisés à la mine de phosphate illégale du gouvernement marocain dans le territoire occupé

“Les parcs éoliens sont fondamentalement différentes, disons, de mines, qui extraient des ressources limitées d'une manière irréversible. Le vent au Sahara Occidental, en revanche, est une source d'énergie renouvelable, et l'exploitation de parcs éoliens ne la diminue en aucun cas.”

Siemens à WSRW le 11 octobre 2016.⁷⁴

“Sur les cinq projets, Midelt (150 MW), Tanger (100 MW) et Jbel Lahdid (200 MW) sont situés dans le nord du Maroc tandis que Tiskrad (300 MW) et Boujdour (100 MW) sont situés dans le sud du pays.”

Enel Green Power, à l'octroi de l'appel d'offres avec Siemens et Nareva, le 10 mars 2015.⁷⁵

DES ENTREPRISES SILENCIEUSES

Essayer d'obtenir une réponse de **Siemens** est un marathon.

Western Sahara Resource Watch a contacté Siemens le 6 mars 2012 concernant les principes des droits de l'homme que la compagnie prétendait soutenir.⁷⁶

Le 10 mai 2012, Siemens a envoyé à WSRW une lettre contenant une déclaration publique faite le 2 avril 2012. La déclaration indiquait que Siemens « n'a pas l'intention de faire une déclaration politique sur le statut de la région. Indépendamment des différends politiques, nous pensons qu'une infrastructure contribuera à améliorer les conditions économiques, et en conséquence, la situation du peuple du Sahara de l'Ouest ».⁷⁷

« La participation de Siemens dans ce projet est admissible en droit et règlements en vigueur et ne porte pas atteinte au droit à l'autodétermination ou tout autre droit de l'homme dans le droit international public », a écrit Siemens au sujet de Fom el Oued.

Les 19 juin 2012, 20 décembre 2012, et 3 juillet 2013, WSRW a écrit à Siemens concernant les droits de l'homme et ce que l'entreprise avait fait pour obtenir le consentement du peuple sahraoui.⁷⁸ Ces lettres sont restées sans réponses. La dernière lettre envoyée à Siemens date de septembre 2016.⁷⁹

Le 11 octobre 2016, Siemens a écrit à WSRW disant que la compagnie ne voulait rien avoir à voir avec le statut du Sahara Occidental, et donc ne voulait pas considérer la question de WSRW sur les droits des Sahraouis. La réponse suggère que Siemens n'a même pas essayé de découvrir le contexte dans lequel les usines fonctionnent, ni qu'elles approvisionnent en énergie presque tout le secteur minier controversé du Maroc sur le territoire.

« Nous pensons également que les parcs éoliens sont fondamentalement différentes, disons, de mines, qui extraient des ressources limitées d'une manière irréversible. Le vent au Sahara Occidental, en revanche, est une source d'énergie renouvelable, et l'exploitation de parcs éoliens ne la diminue en aucun cas », a écrit Siemens.⁸⁰

« Vos questions qui portent sur le statut juridique et politique du Sahara Occidental portent sur des questions de droit international public. Il est, par conséquent, de la responsabilité du sujet du droit international public (tels que les organismes internationaux, les États et autres) de répondre à ces questions. Les points de vue des ONG sont aussi, bien sûr, de grande valeur. Des entreprises comme la nôtre, néanmoins, s'abstiennent politiquement de prendre positions ou d'énoncer des jugements sur ces questions », a écrit la compagnie.

Lorsque la filiale d'Enel, la Enel Green Power, a répondu à l'offre, le 3 juillet 2013, WSRW a interpellé la compagnie pour lui demander de se retirer. WSRW n'a jamais reçu de réponse.⁸¹ WSRW a envoyé une nouvelle lettre à la compagnie le 27 septembre 2016.⁸² Comme 3 ans plus tôt, WSRW demandait si

Enel avait demandé leur consentement aux Sahraouis.

« La politique du Groupe Enel est de ne pas prendre position sur des questions politiques. Nous sommes donc incapables de répondre à des questions sur des sujets tels que la souveraineté territoriale », a répondu Enel Green Power le 10 octobre 2016.⁸³

Sur la base de cette réponse d'Enel - indiquant son refus de prendre position sur des questions politiques - WSRW a répondu le 11 octobre 2016, demandant pourquoi l'entreprise avait alors choisi de commencer à fonctionner au Sahara Occidental occupé avec la compagnie d'énergie du roi du Maroc, et en premier lieu d'indiquer « Maroc » comme emplacement du site.⁸⁴ Au moment où le rapport est envoyé à l'impression, WSRW attend toujours une réponse. La compagnie a proposé une rencontre.

En 2013 WSRW a contacté **Nareva** par toutes les adresses trouvées pour l'entreprise et à disposition du public, y compris dans les descriptions de projets soumis à la CCNUCC afin d'être admissible à l'octroi de crédits carbone. Cependant, tous les e-mails envoyés sont revenus.⁸⁵ La société ne dispose pas de site Web.

Les autres compagnies impliquées dans les moulins du phosphate Fom el Oued

- En 2013, la société italienne **Enerlog** a pris part au montage des 22 éoliennes.⁸⁶
- La compagnie allemande **Lahmeyer International** a été clé dans la conduite du projet et en fournissant une expertise technique, depuis le début. Lahmeyer a, à son tour, sous-traité avec la compagnie turque **IKA Enerji** pour la supervision de la construction de décembre 2012 à juin 2013 et la compagnie de gestion de projet et l'ingénierie marocaine **Techniprojet** pour l'ingénierie électrique.⁸⁸
- La compagnie française **Alstom** (dont la division énergie a ensuite été acquise par General Electric) a fourni des équipements.⁸⁹
- Le **Groupe VINCI** Français a pris part aux travaux de construction, avec de l'équipement du basque / espagnol **Ormazabal**.⁹⁰
- Des navires **néerlandais, allemand et britanniques** peuvent avoir été impliqués dans le transport de pièces d'éoliennes du Danemark et du Portugal jusqu'au port El Aaiun.
- **Global Wind Service**, du Danemark, « a soutenu Siemens Maroc par plusieurs techniciens spécialistes en peintures et fibre ».⁹¹ WSRW a demandé des éclaircissements, et n'a pas reçu de réponse.⁹²
- Les entreprises marocaines **Delattre Levivier Maroc** et **EuroGrues Maroc** ont respectivement produit les tours pour les moulins et fourni les grues.⁹³

BIENTÔT LE

Les centrales solaires du Maroc au Sahara Occidental n'ont pas même démarré. Pour l'instant, il n'y a que des éoliennes. Le parc éolien de l'usine de ciment CIMAR à El Aaiun est la seule des opérations actuelles et prévues au Sahara Occidental à n'être pas contrôlée par la compagnie royale Nareva. Cette photo a été prise en septembre 2016.



SOLAIRE AUSSI



Concernant les énergies renouvelables, les ambitions du Maroc au Sahara Occidental ne se limitent pas à l'énergie éolienne. Le Plan solaire marocain a été annoncé en novembre 2009, en présence du roi du Maroc et de la secrétaire d'Etat américaine d'alors Hillary Clinton.⁹⁴ Le projet vise à atteindre une capacité installée de 2000 MW d'ici 2020, répartie sur cinq sites. Deux de ces sites sont situés au Sahara Occidental occupé, et fourniront 30% de la capacité totale envisagée par le Plan solaire marocain.

Le site de Boujdour accueillera une centrale solaire thermique d'une capacité de 100 MW, appelée Noor Boujdour.⁹⁵ Sur le site de Foum El Oued, juste au sud de la capitale du Sahara Occidental El Aaiun, une centrale solaire de 500 MW sera construite sur une superficie de 5 700 hectares. Cette usine, également appelée aujourd'hui Noor Layoune, sera reliée au réseau fournissant de l'électricité à Agadir et El Aaiun.⁹⁶

L'Agence marocaine pour l'énergie solaire (MASEN) a déjà émis un appel d'offres pour les premières phases de ces deux centrales. Le projet nommé Noor PV I comprendra la construction, l'exploitation et l'entretien d'un total de 170 MW sur trois sites : 70 MW à Ouarzazate (au Maroc), 80 MW à El Aaiun et 20 MW à Boujdour (au Sahara Occidental). La MASEN a pré-qualifié pas moins de 20 consortiums, regroupant 37 entreprises internationales.⁹⁷ Une de ces compagnies est Enel Green Energy, qui projette d'opérer seule.

Par ses programmes solaires et éoliens, le Maroc vise à avoir une capacité opérationnelle de 1055 MW au Sahara Occidental occupé en 2020. Selon nos calculs, cela correspond à 26,4% de la capacité solaire et éolienne totale visée par le gouvernement Marocain à cette date.

RECOMMANDATIONS

A tous les participants à la COP22 :

De transmettre aux institutions et entreprises concernées les recommandations qui suivent.

De défendre sans équivoque le principe selon lequel l'énergie propre et verte ne doit pas outrepasser les dispositions des droits humains et doit résulter de démarches également propres - juridiquement, techniquement et moralement. Les projets marocains mentionnés dans le présent rapport portent atteinte à la crédibilité des efforts mondiaux.

Aux entreprises engagées, ou planifiant de l'être, dans des projets au Sahara Occidental :

De mettre immédiatement fin aux projets engagés, et d'annuler tous plans ultérieurs. Aucun projet énergétique au Sahara Occidental, quelque « vert » qu'il soit, ne devrait avoir lieu dans la partie occupée de ce territoire. De telles activités contribuent à la violation du droit international, enracinent l'occupation marocaine et entravent les efforts de l'ONU visant à parvenir à une solution au conflit.

Aux actionnaires des compagnies concernées :

De se faire immédiatement entendre auprès de ces compagnies afin que d'autres projets d'infrastructures sur le territoire occupé soient annulés, et les actuels arrêtés. S'ils ne constatent aucun progrès, les actionnaires sont priés de vendre leurs actions.

Au Gouvernement du Maroc :

De ne pas entreprendre des projets d'infrastructure sur le territoire, y compris les projets d'énergie renouvelable, sans le consentement exprès du peuple sahraoui. Un référendum sur l'autodétermination contenant l'option indépendance doit être organisé immédiatement.

Aux Nations Unies :

La catégorisation et le traitement du Sahara Occidental en tant que territoire non autonome, sans administration juridique en place, exige que l'ONU, dans toutes ses composantes, ait une démarche cohérente vis-à-vis du territoire. WSRW recommande à la CCNUCC d'affirmer sans équivoque que les demandes d'obtention de crédits de carbone pour les projets solaires ou éoliens situés au Sahara Occidental ne seront pas étudiées tant que le statut final du territoire restera à l'agenda du processus d'auto-détermination dirigé par l'ONU. La CCNUCC devrait immédiatement demander au Maroc de ne pas utiliser la COP22 comme une plateforme pour commercialiser ses projets actuels et prévus au Sahara Occidental occupé, et rectifier les références incorrectes au Sahara Occidental faites sur le site officiel de la COP22.

Aux acteurs du marché carbone :

Que les mécanismes et programmes des crédits carbone affirment sans équivoque que les demandes d'obtention de crédits carbone pour les projets solaires ou éoliens situés au Sahara Occidental ne seront pas pris en considération tant que l'autodétermination du peuple sahraoui reste en panne. WSRW demande aux compagnies d'audit chargés de vérifier, valider et certifier les projets qui cherchent à obtenir des crédits carbone, d'évaluer négativement les projets situés dans le territoire occupé du Sahara Occidental. WSRW appelle tous les acteurs du carbone à ne pas acheter des crédits carbone provenant de projets dans le territoire occupé du Sahara Occidental.

Aux gouvernements :

De s'assurer que des conseils appropriés est offert aux sociétés proposant de faire du business ou de soutenir les activités de développement au Sahara Occidental qui, en tant que territoire non autonome, présente des limites spécifiques pour les activités de développement et ayant trait aux ressources, notant l'exigence du droit international que le peuple originaire du territoire donne son consentement préalable à de telles activités.

A l'Union européenne :

De s'assurer que son aspiration à importer de l'énergie d'Afrique du Nord n'outrepasse pas ses obligations globales en droit international de ne pas reconnaître l'occupation du Sahara Occidental par le Maroc. L'UE doit veiller à ce que toutes ses institutions suivent les promesses de l'UE de ne pas allouer de fonds européens à de tels programmes au Sahara Occidental.

Aux institutions financières :

De ne pas fournir de soutien financier ou de financement à des projets prévus au Sahara Occidental.

NOTES

1. WSRW.org, 08.04.2016, Nouveau rapport : les Cies canadiennes et presque tout le sale commerce, <http://www.wsrw.org/all2x3443>
2. Phosboucraa, Sustainable operations, <http://www.phosboucraa.ma/sustainability/sustainability/sustainable-operations>
3. WSRW.org, 08.04.2016, Nouveau rapport : les Cies canadiennes et presque tout le sale commerce, <http://www.wsrw.org/all2x3443>
4. Siemens, 30.01.2012, Siemens secures first wind turbine orders in Africa, <http://www.siemens.com/press/en/pressrelease/?press=en/pressrelease/2012/energy/wind-power/ewp201201025.htm>
5. Siemens, 30.01.2012, Siemens secures first wind turbine orders in Africa, <http://www.siemens.com/press/en/pressrelease/?press=en/pressrelease/2012/energy/wind-power/ewp201201025.htm>
6. L'Usine Nouvelle, 02.08.2013, Nareva veut devenir un des acteurs majeurs de l'énergie au Maroc, selon PDG Ahmed Nakkouch, <http://www.usinenouvelle.com/article/nareva-veut-devenir-un-des-acteurs-majeurs-de-l-energie-au-maroc-selon-son-pdg-ahmed-nakkouch.N202432>
7. L'Usine Nouvelle, 10.12.2015, Maroc: Nareva, Siemens et Enel décrochent le marché éolien géant de 850MW, <http://www.usinenouvelle.com/article/maroc-nareva-siemens-et-enel-decrochent-le-marche-eolien-geant-de-850-mw.N368672>
8. Ciments du Maroc, oct 2011, Ciments du Maroc inaugure son premier parc éolien à Laayoune, <http://www.cimentsdumaroc.com/NR/rdonlyres/CC9A75C5-C95F-4968-80C6-555B51CC71A6/23117/InaugurationParc%C3%A9olienLa%C3%A2youne.pdf>
9. K. Benhamou, 18.05.2016, Securing Energy Investments on a Regional Basis: the Sahara Wind Project, presentation at Krakow, Poland at the "Eight Executive Training Programme for Young Energy Professionals
10. Ce calcul inclut le parc éolien des producteurs de ciment Lafarge et cimac. Si les éoliennes produisent principalement l'énergie pour les sites de l'usine où elles sont situées, l'excès est vendu à l'ONEE, l'Agence nationale de l'électricité du Maroc. Rapportées aux usines opérationnelles (total de 787 MW), les usines au Sahara Occidental constituent 7% de la capacité opérationnelle totale (Si CIMAR est inclus). Si CIMAR est exclu, 6,4%. Sur les usines opérationnelles et programmées (total 1150 MW), la part du Sahara Occidental devient de 4,8% si CIMAR est inclus, de 4,3% en cas d'exclusion
11. L'ONEE, 28.06.2010, Programme Intégré de l'Energie Eolienne de 1000 MW, disponible sur <http://www.one.org.ma>
12. ONE Presentation, pp. 15-16. <http://fr.slideshare.net/Extenda/proyectos-de-energias-renovables-en-marruecos>
13. La construction d'une centrale de 150 MW à Taza, au nord du Maroc, sera exécutée par EDF Energies Nouvelles Maroc, la compagnie française Alstom et l'entreprise japonaise Mitsui & Co. E.g. L'Economiste, 17.04.2012, « Parc éolien de Taza, Le consortium EDF EN-Mitsui décroche le projet », <http://www.leconomiste.com/article/893431-parc-olien-de-tazale-consortium-edf-en-mitsui-d-croche-le-projet> Voir aussi : EDF-Energies, 16.04.2012, EDF Energies Nouvelles prend position sur le marché marocain, <http://www.edf-energies-nouvelles.com/communiqués-de-presse/edf-energies-nouvelles-prend-position-sur-le-marche-marocain> Mise en service prévue en 2017. ONE, <http://www.one.org.ma/FR/pages/interne.asp?esp=2&id1=5&id2=54&id3=44&t2=1&t3=1>
14. Office Nationale de l'Electricité (Royaume du Maroc), janvier 2012, « Avis de pré-qualification internationale. Invitation internationale à l'expression d'intérêt en vue de la préqualification des entreprises N° SP 40 311 ». La deuxième phase comprend également la fourniture et l'entretien de l'équipement nécessaire à l'expansion du parc éolien la Koudia al Baida éolien au Maroc.
15. http://telquel.ma/2016/03/10/nareva-remporte-officiellement-projet-eolien-integre-850-mw_1486886. L'information sur les gagnants de l'appel d'offres était déjà annoncé dans les médias marocains en décembre 2015.
16. L'Usine Nouvelle, 10.12.2015, Maroc : Nareva, Siemens et Enel décrochent le marché éolien géant de 850 MW, <http://www.usinenouvelle.com/article/maroc-nareva-siemens-et-enel-decrochent-le-marche-eolien-geant-de-850-mw.N368672>
17. Reuters, 10.03.2016, Nareva-led group wins \$1.2 bln wind power deal in Morocco, <http://af.reuters.com/article/moroccoNews/idAFL5N16I2SQ>
18. Wind Power Monthly, 14.03.2016, Morocco confirms 850 MW tender results, <http://www.aiche.org/chenected/2016/02/king-morocco-plans-export-solar-power-europe>
19. Siemens, 10.03.2016, Siemens va construire une usine de pale de rotor pour éoliennes au Maroc, [http://www.siemens.com/press/en/pressrelease/?press=en/pressrelease/2016/windpower-renewables/pr2016030214wpen.htm&content\[\]=WP](http://www.siemens.com/press/en/pressrelease/?press=en/pressrelease/2016/windpower-renewables/pr2016030214wpen.htm&content[]=WP)
20. Germanwatch, avril 2016, Country Fact Sheet Morocco: Energy and Development at a glance 2016, <https://germanwatch.org/en/12156>
21. Morocco World News, 06.11.2014, King Mohammed VI Calls on U.N, U.S to Clarify Their Positions on "Western Sahara", <http://www.moroccoworldnews.com/2014/11/143398/king-mohammed-vi-calls-on-u-n-u-s-to-clarify-their-positions-on-western-sahara>
22. Le Monde, 10.02.2015, Sa majesté Mohammed VI, Client numéro 5090190103, http://www.lemonde.fr/evasion-fiscale/article/2015/02/08/swissleaks-sa-majeste-mohammed-vi-client-numero-5090190103-chez-hsbc_4572324_4862750.html
23. Orient XXI, 05.04.2016, Maroc, les rayons très argentés du « Roi soleil », <http://orientxxi.info/magazine/maroc-les-rayons-tres-argentés-du-roi-soleil.1276>
24. Voir par exemple. Morocco Business News, 30.03.2010, ONA, SNI merger - radical shift in strategy, <http://www.moroccobusinessnews.com/Content/Article.asp?idr=18&id=1456>. Voir aussi The Guardian, 06.12.2010, US embassy cables: Moroccan sacking exposes king's business role, <https://www.theguardian.com/world/us-embassy-cables-documents/151131>
25. http://archive.wikiwix.com/cache/?url=https%3A%2F%2Fwikileaks.org%2Fplusd%2Fcables%2F09CASABLANCA226_a.html
26. Le Monde, 10.02.2015, Sa majesté Mohammed VI, Client numéro 5090190103, http://www.lemonde.fr/evasion-fiscale/article/2015/02/08/swissleaks-sa-majeste-mohammed-vi-client-numero-5090190103-chez-hsbc_4572324_4862750.html
27. CCUNCC, Fom El Oued wind park project, <https://cdm.unfccc.int/>

- [Projects/Validation/DB/4LUOV4RBZAPBZXJDOEIF7BEVWCZ3NX/view.html](#)
28. Le Point, 16.12.2015, COP22 Maroc – Éolien : Nareva vire en tête, http://afrique.lepoint.fr/economie/cop22-maroc-eolien-nareva-vire-en-tete-16-12-2015-1993218_2258.php
 29. L'Economiste, 04.08.2008, Les managers qui bougent, <http://leconomiste.com/article/les-managers-qui-bougent-21>
 30. Le Monde, 10.02.2015, Sa majesté Mohammed VI, Client numéro 5090190103, http://www.lemonde.fr/evasion-fiscale/article/2015/02/08/swissleaks-sa-majeste-mohammed-vi-client-numero-5090190103-chez-hsbc_4572324_4862750.html
 31. EEM est à 25% la propriété de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraites (CIMR). Wind Power Monthly, 07.11.2012, Moroccan Pension Fund makes 6.5m€ wind deal, <http://www.windpowermonthly.com/article/1158611/moroccan-pension-fund-makes-%E2%82%AC65m-wind-deal>
 32. Ensec, 01.05.2014, Energy in transition: The Sahara Wind Power Project, http://www.enssec.org/index.php?option=com_content&view=article&id=529:energy-in-transition-the-sahara-wind-power-project&catid=1. Voir aussi First wind turbine on a Sahara coastline wind-diesel test site, <http://www.saharawind.com/en/latest-news/475-largest-wind-turbine-erected-for-wind-diesel-hybrid-test-site-on-sahara-coastline>
 33. The AOC 15/50 wind turbine was designed, built and installed by Atlantic Orient Corporation. Atlantic Orient USA, Wind Systems, <http://physics.oregonstate.edu/~hetheriw/projects/energy/topics/doc/solar/wind/turbine/aoc.15m.50kW.brochure.pdf>
 34. Newstime Africa, 09.04.2012, Polisario rejects Siemens' claim to be developing Western Sahara, <http://www.newstimeafrica.com/archives/25104>
 35. Avis juridique de l'ONU, S/2002/161
 36. Conseil économique et social de l'ONU, S6b, E/C.12/MAR/CO/4, <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler>
 37. 19.10.2015, Avis juridique de l'Union Africaine sur le pillage du Sahara Occidental, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2015/786&referer=http://wsrw.org/a105x3584&Lang=F
 38. Press Statement of 575th PSC Meeting on Natural Resources and Conflicts in Africa, <http://www.peaceau.org/uploads/cps-575-br-ressources-naturelles-11-02-2016-fr-2-.pdf>
 39. Communiqué du conseil de paix et de sécurité, 496ème réunion, 27 mars 2015, sur la situation au Sahara occidentale, S11, <http://www.peaceau.org/uploads/cps-496-com-sahara-occidental-27-3-2015.pdf>
 40. Auto núm. 40/2014 de la Sala de lo Penal de la Audiencia Nacional. See e.g. here: http://www.wsrw.org/files/dated/2016-04-19/audiencia_nacional_4.7.2014_-_gdeim_izik.pdf
 41. CJEU, S232-233
 42. Voir par exemple. WSRW.org, 25.01.2016, Les manifestations se propagent au Sahara Occidental, <http://www.wsrw.org/a245x3365> WSRW.org, 18.01.2016, Rapport de siège alors que les manifestations continuent à El Aaiun, <http://www.wsrw.org/a245x3355> . WSRW.org, 12.01.2016, Hunger striking against OCP discriminatory employment, <http://www.wsrw.org/a105x3346> WSRW.org, 20.01.2016, Des Sahraouis manifestent au QG de l'OCP à Casablanca, <http://wsrw.org/a245x3361>
 43. WSRW.org, 14.02.2014, Agissez pour les 25 de Gdeim Izik!, <http://wsrw.org/a231x3035>
 44. WSRW.org, 16.10.2015, L'ONU au Maroc : respect des droits des Sahraouis sur leurs ressources, <http://www.wsrw.org/a242x3276>
 45. ONEE, Avis de pré-qualification internationale; Développement du projet éolien intégré de 850MW en production privée de l'électricité au Maroc, <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Procurement/Project-related-Procurement/PrequalMarocONE%20%20Rev%20%20205-12.pdf> Voir aussi, Usine Nouvelle, 10.12.2015, <http://www.usinenouvelle.com/article/maroc-nareva-siemens-et-enel-decrochent-le-marche-eolien-geant-de-850-mw.N368672>
 46. Reuters, 02.01.2014, Western Sahara dispute dims Morocco's solar dreams, <http://www.reuters.com/article/us-morocco-solar-idUSBREA010KC20140102>
 47. European Commission, International Cooperation and Development, Integrated Wind Energy Programme, https://ec.europa.eu/europeaid/node/102934_fr
 48. European Investment Bank, 06.11.2013, ONEE – Project Eolien, <http://www.eib.org/projects/pipeline/2012/20120174.htm>
 49. Banque Populaire, CSR Report 2015, http://www.wsrw.org/files/dated/2016-09-30/banque_populaire_csr_report2015.pdf
 50. BMCE Bank, Equator Principles, 2010, http://www.wsrw.org/files/dated/2016-09-30/bcme_report2010.pdf
 51. Challenge, 25.09.2013, SNI injecte un milliard de DH dans Nareva, <http://www.challenge.ma/sni-injecte-un-milliard-de-dh-dans-nareva-14955/>
 52. COP22.ma, Morocco Energy Map, <http://www.cop22.ma/en/moroccos-map>
 53. COP22.ma, Morocco's flagship projects, <http://www.cop22.ma/en/content/morocco-s-flagship-projects>
 54. UNFCCC, 16.05.2016, Discours de S.E. Salaheddine Mezouar, Président désigné de la COP22, <http://newsroom.unfccc.int/fr/actualite/C3%A9s/discours-d-ouverture-de-m-salaheddine-mezouar-president-de-la-cop22>
 55. Le mécanisme de développement propre (MDP) a été créé dans le cadre du protocole de Kyoto pour promouvoir le développement propre dans les pays en développement. Grâce au MDP, les entreprises peuvent bénéficier de crédits d'émissions pour les projets portant sur l'énergie renouvelable dans les pays en développement. Ces crédits peuvent ensuite être vendus. Pour être approuvé, le projet doit d'abord être évalué par une société agréée par le MDP.
 56. WSRW, 23.07.2012, Le projet du roi du Maroc parc éolien en terres occupées désapprouvé <http://www.wsrw.org/a216x2370>
 57. WSRW.org, 23.09.2013, Crédit carbone pour parc éolien du Roi du Maroc en territoire occupé, <http://www.wsrw.org/a230x2659> WSRW a interrogé VCS à ce propos, qui n'a pas répondu.
 58. WSRW.org, 12.04.2013, Le MDP refuse les rejets à priori des projets au Sahara Occidental, <http://www.wsrw.org/a230x2572>
 59. WSRW.org, 10.11.2010, Aucun projet du PNUD au Sahara Occidental, <http://www.wsrw.org/a198x1678>
 60. Reuters, 04.02.2014, Morocco says investors lining up for \$9 bln solar project, <http://uk.reuters.com/article/morocco-solar-idUKL5NOL92J220140204>
 61. Le Sous-Directeur général pour les relations extérieures et l'information du public, UNESCO, lettre du 22 janvier 2016, Ref. ERI/MSP/ARB/16/263
 62. Lettre de WSRW à la CCUNCC, 26.09.2016, http://www.wsrw.org/files/dated/2016-10-10/wsrw-unfccc_26.09.2016.pdf . La CCUNCC à WSRW, 09.10.2016, http://www.wsrw.org/files/dated/2016-10-10/unfccc-wsrw_09.10.2016.jpg

63. The Globe and Mail, 09.12.2015, Paris climate talks : former climate-change leaders now the dogs of Paris conference, <http://www.theglobeandmail.com/news/world/former-climate-change-leaders-now-the-dogs-of-paris-conference/article27674403/>
64. European Commission, 2030 Energy Strategy, <https://ec.europa.eu/energy/en/topics/energy-strategy/2030-energy-strategy>
65. Bruegel, 30.04.2016, Energy across the Mediterranean: a call for realism, <http://www.naturalgaseurope.com/energy-across-the-mediterranean-a-call-for-realism-29290>
66. IEMed Yearbook 2014,
67. Bruegel, Ibid.
68. Déclaration de M. Le ministre de la Communication Porte-parole du Gouvernement au sujet de l'évolution des relations entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne, 25 février 2016, <http://www.maroc.ma/fr/actualites/declaration-de-m-le-ministre-de-la-communication-au-sujet-de-levolution-des-relations>
69. Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement (Royaume du Maroc), janvier 2013, La nouvelle stratégie énergétique nationale : bilan d'étape, p. 20. <http://taqaway.net/sites/default/files/uploads/documents/doc98.pdf>
70. Loi 13-09 (2009) promulguée par le Dahir No. 1-10-16.
71. COP22.ma, 30.11.2015, Discours du Roi à la COP21, <http://www.cop22.ma/fr/content/discours-du-roi-%C3%A0-la-cop21>
72. Le Fonds Hassan II pour le développement économique et social accorde une aide financière pour des projets d'investissement dans plusieurs secteurs stratégiques à forte valeur ajoutée.
73. Royaume du Maroc - Agence Marocaine de Développement des Investissements. <http://www.invest.gov.ma/?id=67&lang=fr&RefCat=3&Ref=146>
74. Lettre de Siemens à WSRW, 11.10.2016, http://wsrw.org/files/dated/2016-10-11/siemens-wsrw_dated10.10_rec11.10.2016.pdf
75. Enel Green Power, 10.03.2015, Enel Green Power with Nareva and Siemens awarded preferred bidder status for 850 MW of wind capacity in Morocco, http://servizi.enel.it/eWCM/salastampa/comunicati_eng/1665478-1_PDF-1.pdf
76. Lettre de WSRW à Siemens, 06.03.2012, http://wsrw.org/files/dated/2016-10-12/2012.03.06_wsrw-siemens.pdf
77. Siemens, 02.14.2012, Siemens' involvement in the Fom El Oued wind park project in the West Sahara region, <https://business-humanrights.org/sites/default/files/media/documents/siemens-response-re-fom-el-oued-2-apr-2012.pdf>
78. Lettre WSRW à Siemens, 03.07.2013, http://wsrw.org/files/dated/2013-07-03/2013.07.03_wsrw_-_siemens.pdf
79. Lettre WSRW à Siemens, 09.26.2016, http://wsrw.org/files/dated/2016-10-11/2016.09.26_wsrw-siemens.pdf
80. Lettre de Siemens à WSRW, 11.10.2016, http://wsrw.org/files/dated/2016-10-11/siemens-wsrw_dated10.10_rec11.10.2016.pdf
81. Voir la lettre de WSRW à Enel sur WSRW.org, 03.07.2013, 16 firms prequalified to construct wind farms in Western Sahara, <http://www.wsrw.org/a217x2614>
82. Lettre de WSRW à Enel Green Power, 27.09.2016 http://www.wsrw.org/files/dated/2016-10-10/2016.09.27_wsrw-enel_green_power.pdf
83. Lettre de Enel Green Power à WSRW, 10.10.2016 (datée du 04.10.2016), http://www.wsrw.org/files/dated/2016-10-10/enel-wsrw_sent10.10.2016_dated04.10.2016.pdf
84. Lettre de WSRW à Enel, 11.10.2016, http://wsrw.org/files/dated/2016-10-11/2016.10.11_wsrw-enelgreenpower.pdf
85. Lettre de WSRW à Nareva, 03.07.2013 http://www.wsrw.org/files/dated/2016-10-10/2013.07.03_wsrw-nareva.pdf
86. Ener.log, Contrats 2013, <http://www.enerlog.eu/english/contratti.html>
87. IKA Enerji, Fom El Oued Wind Park Contract & Project Management, <http://www.ikaenerji.com/index.php/projeler/fom-el-oued-wind-park/?lang=en>
88. Techniprojet, NAREVA wind farm projects, <http://www.tp.ma/projets/champs-eoliens-de-nareva>
89. WSRW.org, 05.03, 2013, Siemens starting up controversial wind project on occupied land, <http://www.wsrw.org/a217x2527>
90. Vinci, 25.05.2013, Cegelec partenaire de Nareva pour la réalisation de parcs éoliens, www.vinci-energies.ma/fr/quoi-de-neuf/quoi-de-neuf/quoi-de-neuf?actualites_id=76. Ormazabal, Reference List 2013, http://www.wsrw.org/files/dated/2016-09-30/ormazabal_references_2013.pdf
91. Global Wind Service, 18.06.2012, Case Study: Haouma, Morocco, <http://globalwindservice.com/case-studies/morocco>
92. Lettre de WSRW à Global Wind Service, 01.10.2016, http://wsrw.org/files/dated/2016-10-12/wsrw-global_wind_service_01.10.2016.pdf
93. L'Economiste, 24.04.2014, Nareva holding: Comment transformer le vent en or massif, <http://www.leconomiste.com/article/939331-nareva-holding-comment-transformer-le-vent-en-or-massif>. WSRW.org, 05.03, 2013, Siemens starting up controversial wind project on occupied land, <http://www.wsrw.org/a217x2527>
94. Le Matin, 02.11.2009, SM le Roi reçoit la Secrétaire d'Etat américaine Mme Hillary Clinton, http://lematin.ma/journal/2009/S-M-le-Roi-recoit-la-Secretaire-d-Etat-americaine-Mme-Hillary-Clinton_Le-Souverain-preside-la-ceremonie-de-presentation-du-projet-marocain-de-l-energie-solaire-D-un-coA-t-d-investissement-estime-a-9-milliards-de-dollars-/122240.html
95. MASEN, juin 2016, Projet de Complexe d'énergie solaire à Boujdour - Maroc, Plan d'acquisition de terrain, http://www.masen.ma/wp-content/uploads/2016/06/MASEN_NOOR-Boujdour_PATI.pdf
96. MASEN, May 2016, Complexe solaire Noor Laayoune : étude d'impact environnemental et social cadre, http://www.masen.ma/wp-content/uploads/2016/06/MASEN_NOOR-Laayoune_FESIA.pdf
97. IPP Journal, 22.12.2015, MASEN announces 20 consortia prequalified for 170 MW Noor 1 PV Plants, <http://ippjournal.com/2015/12/masen-announces-20-consortia-prequalified-for-170-mw-noor-1-pv-plants>

“La Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n’établissent l’existence d’aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara Occidental d’une part, le Royaume du Maroc ou l’ensemble mauritanien d’autre part. La cour n’a donc pas constaté l’existence de liens juridiques de nature à modifier l’application de la résolution 1514 (XV) de l’Assemblée générale de Nations Unies quant à la décolonisation du Sahara Occidental et en particulier l’application du principe d’autodétermination grâce à l’expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire.”

Cour Internationale de Justice, 16 octobre 1975